

Des Modèles Singuliers d'État-Providence: Singapour et Hong Kong

Research Center on Societal and Social Policy
RCSSP Research Paper Series No. 1

Hong Kong, 2001

CHRISTIAN ASPALTER
(The University of Hong Kong)

Le concept d'État-providence est traditionnellement un concept Occidental. Ce n'est qu'au cours de ces dernières années que le concept d'État-providence a été exporté en Orient. Ce concept Occidental a été accepté notamment dans trois pays d'Extrême-Orient, dans une certaine mesure, par les élites gouvernantes: le Japon, la Corée du Sud et Taiwan (Peng, 2002; Kwon, 1997, 1998, 2002; Ku, 2002, Aspalter, 2001a,b). Dans d'autres pays industrialisés d'Extrême-Orient, le concept de l'État-providence n'est pas encore établi dans le monde politique et la communauté scientifique. A Hong Kong la présence de chercheurs qui ont étudié particulièrement en Grande Bretagne a permis la promotion du concept d'État-providence parmi les universitaires, et il s'est donc heurté à une moindre opposition de la part des les élites gouvernantes (Chan, 1996, 2002). Dans les autres pays l'idée d'État-providence s'est heurtée à l'opposition conjointe des gouvernements et du monde scientifique. Dans des pays comme la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, mais aussi Hong Kong le concept d'État-providence est souvent perçu comme un système qui a des effets négatifs pour l'économie parce qu'il décourage l'initiative des individus par rapport à la recherche du travail (il encourage la paresse), la responsabilité individuelle et l'entraide au sein de la famille. Après avoir discuté les innovations les plus importantes de ces dernières années dans le domaine de la théorie comparative de l'État-providence, cet article examine les formes particulières d'État-providence appliquées à Singapour et Hong Kong. Ces deux pays sont de petites entités politiques et offrent des solutions spécifiques à la crise de l'État-providence traditionnel, qui est de moins en moins capable de financer les besoins croissants en matière de protection. Singapour a développé un système fondé sur le principe de l'assurance, qui constitue un système de Sécurité sociale autofinancé, sans aide financière de la part du gouvernement. C'est un système pourvu d'un fonds de garantie, alimenté par les primes d'assurance, nommé le Central Providential Fund. Au contraire de Singapour, Hong Kong a installé un système social qui est essentiellement financé par l'état. La caractéristique la plus particulière du système social de Hong Kong est que les services sociaux sont presque exclusivement mis à la disposition des citoyens par des organisations non-gouvernementales, ONGs (Aspalter, 2002a). Singapour et Hong Kong ont trouvé des solutions uniques aux

problèmes de l'État-providence traditionnel qui souffre des inconvénients d'un état surchargé, particulièrement en ce qui concerne les problèmes du financement et de la fiscalité. Une fiscalité lourde met en péril la compétitivité économique d'un pays et la liberté d'action des individus en matière d'engagement dans le travail, d'épargne, et d'aide mutuelle au sein de la famille. En outre, les États-providence traditionnels promettent des styles de vie qui mettent en péril la santé des individus (cf les problèmes des effets de 'free rider'; cf aussi Rosanvallon, 1995: 36) et sont à l'origine d'une utilisation inefficace des ressources financières d'une économie. Une des caractéristiques les plus affirmées de l'État-providence traditionnel est la redistribution des ressources entre membres de la société. Cette redistribution des ressources est fondée sur le concept de la solidarité entre différentes classes sociales. Le concept de la redistribution des ressources économiques dans les systèmes assuranciers traditionnels a néanmoins évolué dans un système de redistribution entre membres des mêmes classes sociales. Aujourd'hui, la distribution des ressources affecte particulièrement des membres des classes moyennes, mais aussi la classe ouvrière et les exclus. A Hong Kong les effets redistributifs de l'État-providence sont marginaux, parce que l'État-providence n'est pas fondé sur un système redistributif d'assurance sociale collective. Au contraire, la politique sociale s'est concentrée sur les domaines du logement, de la formation, de la santé et des prestations sociales (cf Chan, 1996). A Hong Kong, le niveau des services sociaux et des prestations sociales sont modérés. En raison du caractère autofinancé du Central Providential Fund, le système social de Singapour ne connaît aucune redistribution entre membres d'une même classe sociale ou entre membres des classes sociales différentes. Néanmoins, les systèmes sociaux de Hong Kong et de Singapour assurent un maximum de bien-être. Pour comprendre le fonctionnement des systèmes sociaux de ces deux pays, on doit savoir que le succès de ces systèmes sociaux est fondé sur une économie libérale, qui rend possible une taux élevé de participation au marché du travail et, de plus, facilite l'accès aux marchés pour les entrepreneurs et entrepreneuses. Cette étude a choisi les modèles des systèmes sociaux de Singapour et Hong Kong parce que ces deux pays comptent parmi les plus aisés dans le monde et, en même temps, ont moins de problèmes sociaux, par comparaison avec les nations industrielles les plus développées. En outre, leurs systèmes sociaux offrent des voies originales permettant de rendre compatibles un haut niveau de protection sociale et la prospérité économique. L'objectif de cet article est de donner un résumé de la théorie des régimes de l'État-providence, d'examiner les caractéristiques des États-providence à Singapour et à Hong Kong, et d'évaluer ces caractéristiques. Gøsta Esping-Andersen a classifié les États-providences du monde développé et a trouvé, comme Richard Titmuss 30 années avant lui (1958), une répartition en trois catégories. Selon cette classification, il y a trois principaux régimes, en matière d'États-providence (Esping-Andersen, 1990). Le premier régime est le plus respecté; c'est le régime social-démocrate qu'on trouve en Scandinavie. Le modèle de la Suède qui représente ce régime est aussi connu comme le modèle d'État-providence institutionnel et universel. Dans la théorie d'Esping-Andersen, ce modèle est opposé au modèle libéral, résiduel qu'on trouve dans le monde anglo-saxon, par exemple en Grande-Bretagne et aux États-Unis, et, par ailleurs, au Japon. La tripartisme du modèle d'Esping-Andersen est fondé sur la dichotomie entre le modèle rudimentaire, résiduel et le modèle institutionnel, universel (cf Esping-Andersen et Korpi, 1987: 40-1; Ferrera, 1993: 75; Wilensky et Lebeaux, 1958: 138 ff.). Le troisième régime d'État-providence est le régime conservateur-corporatiste. Selon Esping-Andersen, ce régime comprend les pays européens continentaux, dans lesquels l'État-providence d'Allemand est pris pour le système le plus typique de ce régime. Aspalter (1998) a trouvé que, en fait, l'Allemagne est l'exception concernant la politique mise en oeuvre après-guerre dans ce groupe de pays et, particulièrement,

concernant la domination de la social-démocratie en le monde politique. Pour Esping-Andersen (1990), la raison pour le développement du régime social-démocrate en Scandinavie a été la domination politique des partis social-démocrates. Mais, en Europe continentale (avec l'exception du Sud et de l'Est), la plupart des pays ont eu des partis sociaux-démocrates qui ont déterminé ou influencé, dans une très large mesure, la politique sociale et, par conséquent, le cours de l'État-providence depuis 1945. Notamment, ce sont les pays suivants: Autriche, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Suisse et partiellement aussi l'Allemagne (Aspalter, 1998). Dans l'étude d'Esping-Andersen (1990), le régime conservateur-corporatiste est caractérisé par l'absence de parti social-démocrate dominant, qui le distingue du régime scandinave, et l'absence d'éthique du travail de type anglo-saxon (cf. Esping-Andersen, 1990; et particulièrement Ferrera, 1993). L'erreur scientifique la plus grave d'Esping-Andersen est qu'il n'a pas avancé sa théorie des régimes de manière systématique. Esping-Andersen (1990) a d'abord classifié les régimes des États-providence et, seulement dans un deuxième temps, a essayé de justifier ses résultats avec ses indicateurs de démarchandisation, de stratification, et de relation entre l'état, le marché de l'emploi et l'individu. Par ailleurs, en avançant ses raisons dans sa description qualitative dans la première partie de son étude de l'année 1990, il a pris des paramètres différents pour chaque des trois régimes. Ce sont, comme cela a déjà été mentionné, l'éthique du travail dans le cas du régime libéral, la domination de partis sociaux-démocrates dans le cas du régime social-démocrate, et, finalement, le legs historique d'autoritarisme dans le cas des pays de l'Europe-continentale, par exemple le cas Allemand. Pour avancer une théorie qui tienne compte des principes fondamentaux des sciences, on doit en premier lieu se concentrer sur les indicateurs (et dans le cas le plus favorable un seul indicateur) qui distinguent les régimes des États providence. Avec ces résultats, on peut essayer de grouper les États-providence en régimes. Si on agit de cette manière, on peut arriver à une théorie qui est plus capable d'expliquer les raisons de la formation, de l'expansion, les crises des États-providence et les ressemblances et les différences entre eux et entre les régimes différents (cf. Aspalter, 2002b). Leibfried (1992) et Ferrera (1997) ont proposé l'existence d'un quatrième régime de l'État-providence en Europe de Ouest, c'est le régime d'État-providence rudimentaire en Europe de Sud (avec les exceptions de la France et du nord de l'Italie) que Leibfried a appelé le modèle du 'Latin Rim' ("la frange latine"). Ferrera (1996) a attribué la distinction entre les pays de l'Europe du Sud et leur voisins du nord à des facteurs politiques, notamment la polarisation entre l'extrême Gauche et la Droite et la faiblesse des institutions politiques dans les pays de l'Europe de Sud. Par conséquent, le modèle de l'État-providence en Europe de Sud représente un modèle mixte avec des caractéristiques des systèmes universels qui on trouve dans les régimes institutionnels et d'autres, appartenant aux systèmes sélectifs qui on trouve, par exemple, dans le régime conservateur-corporatiste d'Esping-Andersen (Palier et Bonoli, 1995; Ferrera 1996). En plus, les États-providences dans le sud de l'Europe sont caractérisés par une approche spécifique de la définition des responsabilités en matière de protection sociale, qui distribue les responsabilités entre l'état, la famille, l'église et des organisations charitables et par la présence d'un clientélisme généralisé dans le régime de l'Europe du Sud (Ferrera, 1996; Castles and Ferrera, 1996). Une question qui n'est pas encore résolue est celle de la classification des régimes des pays ex-communistes de l'Europe de l'Est après 1990. Les pays ex-communistes, comme Cuba, la Chine, et la Russie, peut-être représentent un régime (ou des régimes) d'État-providence unique(s) avant l'introduction de l'économie de marché. En dehors de l'Europe, on peut trouver aussi d'autres régimes d'États-providence. Esping-Andersen (1990), au contraire, a avancé l'existence d'un seul régime de protection sociale qui comprend tous les pays anglo-

saxons et, de plus, le Japon. Cependant, d'autres auteurs (Ginsburg, 1992; Deacon, 1997; Aspalter, 1998) ont montré que le régime libéral d'Esping-Andersen devrait être séparé entre deux régimes principaux, le groupe des pays avec des systèmes sociaux libéraux mais collectifs ou "travaillistes" et le groupe des pays avec des systèmes sociaux libéraux mais sélectifs qu'orientent les principes de l'économie libérale. Dans le premier groupe se trouve la Grande-Bretagne et d'autres pays qui ont des systèmes sociaux universels avec des niveaux de protection modérés, comme par exemple le Costa Rica. Concernant l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada, on doit constater qu'il s'agit de formes d'État-providence mixtes. On peut aussi être d'avis, comme Castles et Mitchell (1991), que l'État-providence en Australie représente un modèle unique parce qu'il est fondé sur la coïncidence d'une politique de salaires minimums de haut niveau et une stricte application du principe de la vérification des conditions de ressources des individus pour déterminer les services sociaux et le niveau des prestations d'aide sociale (cf. Graycar, 1979; Ife, 1989; Carney, 1994; Schwartz, 1998). Bien que le gouvernement ait mis en place quelque éléments de Sécurité sociale universelle (Castles, 1996), l'État-providence en Australie s'adresse à une petite partie de la population. Les États-Unis sont représentatifs du deuxième groupe des pays qui ont appliqué seulement des politiques libérales et sélectives. L'aide sociale est dirigée vers les minorités et les systèmes de protection sociale sont contributifs et incluent seulement la population active (cf. Berkowitz, 1991; Drucker, 1976; Ikenberry et al., 1987; Stoesz, 1990; Hagen 1998). L'Asie n'est pas encore incluse dans la théorie des régimes de l'État-providence. Jones (1990, 1993) a essayé d'identifier un type Confucéen d'État-providence en Extrême-Orient. Cependant, les divers systèmes sociaux qu'on peut trouver dans cette région ne font pas apparaître un rôle important des traditions Confucéennes dans la détermination du cours du développement des États-providence dans les pays les plus développés de l'Extrême-Orient. Au contraire, les caractéristiques communes et les différences peuvent être expliquées par des déterminismes politiques et sociaux (Aspalter, 2002b). Du fait des insuffisances mentionnées plus haut, l'approche d'Esping-Andersen est incapable d'intégrer les modèles d'État-providence de l'Extrême-Orient. Dans le cas de l'État-providence Japonais, Miyamoto par exemple a trouvé que le système de protection sociale du Japon contient des éléments des trois régimes avancés par Esping-Andersen (Peng, 1999). Pour cette raison, il y a une confusion sur la nature des États-providence en l'Extrême-Orient. Il n'est pas encore décidé s'il s'agit de régimes hybrides ou uniques. Néanmoins, Aspalter a proposé qu'il y a un certain nombre de modèles uniques parmi le groupe des États-providences en l'Extrême Orient, parmi lesquels, au moins, le Japon, Singapour, Hong Kong et aussi la Chine (Aspalter, 2000b, 2002a,c). Dans cette étude, nous examinons les caractéristiques des États-providence de Singapour et de Hong Kong et allons les évaluer, en gardant à l'esprit les problèmes de l'État-providence traditionnel.

En ce qui concerne Singapour, le développement de l'État-providence à Singapour doit être mis en regard des circonstances historiques. En 1955, le gouvernement colonial de Grande Bretagne à Singapour établit un système de assuranciel, nommé les Central Providential Fund, qui représente le pilier principal de l'État-providence d'aujourd'hui. Le gouvernement colonial n'entendait pas développer ce fonds pour en faire un dans un système universel de Sécurité sociale fondé seulement sur les cotisations des salariés et des employeurs. Les Britanniques envisageaient au contraire la mise en place de systèmes de Sécurité sociale qui reposent sur une répartition des risques plus grande entre larges groupes de la population, par exemple un système de retraites analogue à celui qui existe aujourd'hui en Grande Bretagne. Le gouvernement colonial considérait le CPF comme un expédient (Low and Aw, 1997: 19) qui avait pour but de

répondre immédiatement à la demande immédiate de sécurité sociale en attendant un système plus avancé. Les Britanniques hésitèrent à installer un système de pension complet dans l'une de leurs colonies asiatiques. Une des raisons de cette modestie est que le nouveau gouvernement conservateur en Grande Bretagne de l'année 1951 ouvrit une nouvelle période de politique sociale conservatrice qui sonna le glas des "cinq années de gloire" de l'État-providence Britannique et qui arrêta l'expansion des institutions de l'État-providence (Gregg, 1967; Glennester, 1998). Une autre raison majeure était la crainte de l'augmentation des dépenses pour les systèmes des colonies asiatiques qui devrait être financé par le gouvernement colonial. A plusieurs reprises, le gouvernement colonial organisa des commissions qui étudièrent les possibilités d'introduire des nouveaux systèmes de Sécurité sociale nationaux (Ng, 1991; Chow, 1981; Low and Aw, 1997). En 1959, année pendant laquelle Singapour devint un état autonome au sein du Commonwealth Britannique, la législation d'un nouveau système de Sécurité sociale était prête, et n'attendait que l'approbation du gouvernement (Chow, 1981). Après l'indépendance partielle de Singapour en 1959, le nouveau gouvernement prit une autre position à l'égard de la politique sociale. Le leader du Parti de l'Action Populaire ('People's Action Party', PAP), Lee Kuan-yew, n'aimait pas l'idée de créer une nation où la plus grande partie de la population serait dépendante des prestations sociales et où des charges sociales importantes compromettraient la prospérité économique du pays. La stratégie de développement de longue durée du nouveau gouvernement était basé sur le renforcement des incitations au travail et l'affaiblissement de la dépendance à l'égard des prestations sociales. Lee Kuan-yew avançait le principe que le travail et les bonnes performances doivent être encouragés et récompensés, et que personne ne doit pouvoir recevoir des services subventionnés par le dur labeur des autres, dans le cas où ils ne font pas eux mêmes de leur mieux pour contribuer à la société (Chow, 1981: 359). L'année 1968 marque le tournant le plus important dans le développement de l'État-providence à Singapour. C'est l'année pendant laquelle le gouvernement introduisit deux nouveaux systèmes de logement public qui eurent beaucoup de succès. Dans les années suivantes, les taux de cotisation pour le CPF furent relevés de manière significative. Les taux des cotisations des salariés et des employeurs, originellement de 5 % des salaires (c.-à-d. 5 % pour les salariés et 5 % pour les employeurs) montèrent à 10 % en 1971. Dans les premières treize années de son existence, le CPF ne s'était pas beaucoup développé. Avant l'année 1968, les fonds du CPF étaient collectés pour assurer ses membres seulement contre les risques de vieillesse. Après l'établissement des nouveaux Systèmes de logement public de 1968, l'objectif de l'amélioration de la situation de logement de la plupart des habitants de Singapour avait augmenté la ponction sur l'épargne des individus. L'augmentation des taux de cotisation était la conséquence logique de ce développement. Les Nouveaux Systèmes de Logement Public de 1968 avaient rendu possible l'utilisation de l'épargne personnelle dans les comptes du CPF pour le paiement des loyers et l'acquisition d'un logement auprès de l'Autorité de Logement et Développement ('Housing and Development Board', HDB), vendu sous forme de baux emphytéotiques (99 années). En 1964, le gouvernement essaya d'améliorer le nombre de logements publics avec deux systèmes de logement, le Système de Logement Approuvé et le Schème Propriété Résidentiel Approuvé. Les deux systèmes restèrent sans succès à cause de l'absence d'autorisations suffisantes et de ressources financières du côté de la HDB et des acheteurs éventuels. En 1966, une nouvelle loi (le 'Land Acquisition Act') résolut le problème de l'autorisation manquante (Nga, 1995; Chua, 1995). De plus, les Nouveaux Schèmes de Logement Public de 1968 supprimèrent les goulots d'étranglement financiers et par conséquent lancèrent une nouvelle dynamique d'augmentation des cotisations et de l'épargne. Une nouvelle ère d'expansion des

fonctionnements du CPF commençait, et le gouvernement créa de nombreux systèmes sous la parapluie du CPF. Le premier s des deux Nouveaux Systèmes de Logement Public établi en Mai de cette année offrait l'usage de l'épargne du CPF pour les loyers des logements de la HDB aux membres du CPF avant l'âge de 55. Le deuxième système établi en Septembre de la même année permettait l'usage de la totalité de l'épargne réalisée pour l'acquisition des logements de la HDB à bas prix. Le nombre de ventes de logements de la HDB augmenta de 1.449 en l'année 1967 à 8.504 en l'année 1968 (Tyabii et al., 1989). La création du schème 'Medisave' en 1984 était le résultat du souci du gouvernement de maîtriser le cout des services de santé et la demandes montante pour des services de santé à l'intention des personnes âgées. Le système Medisave couvre les frais d'hospitalisation, le forfait hotelier, et certaines frais relatifs au traitement des malades à domicile. En 1990, le gouvernement établit le schème 'Medishield'(c'est un fonds d'assurance) pour couvrir les risques des maladies majeures des membres du CPF. Le système suivant, 'Medishield Plus', en 1996, l'a complété et offre une couverture et une protection financière plus grande que Medishield. En plus, le gouvernement a commencé à lancer une série de systèmes nouveaux en 1995, les 'Medisave Top-up Schemes', pour augmenter l'épargne à la disposition des membres du CPF dans leurs comptes de Medisave. Les membres qui participent à ces systèmes augmentent leur comptes de Medisave d'une certaine somme pendant un certain temps et reçoivent un certain bonus comme une récompense pour avoir pris les précautions nécessaires contre les risque de santé (CPF, 1996; Low and Aw, 1997; Tan, 1999). La dernière extension majeure du fonctionnements du CPF est l'établissement d'un système qui assure la Sécurité sociale en ce qui concerne la retraite. Le Schème de la Somme Minimum ("Minimum Sum Scheme") de l'année 1987 a réglé l'âge auquel l'épargne peut être retirée à 55 ans. Avant la nouvelle réglementation, les membres du FPC pouvaient choisir entre un retrait pour acheter un logement; un investissement en police d'assurance-vie, un emprunt et des actions; et la continuation du compte du CPF qui fonctionne comme un compte d'épargne normal. Après le succès des nouveaux systèmes de logement de 1968, l'épargne investie sur des comptes du CPF avait diminué plus en plus. En 1977, le gouvernement répondit à ce développement avec l'établissement d'un deuxième compte d'épargne du CPF, le Compte Spécial, en sus du Compte Ordinaire. Depuis l'introduction du Schème de la Somme Minimum, la somme minimum est mise en réserve sur des Comptes Spécial et Ordinaire et le reste peut être retiré par les retraités. Avec la somme minimum ils peuvent acheter une assurance-vie d'un établissement d'assurance approuvée, ouvrir un compte à une banque approuvée, ou laisser au Compte de la Retraite (Nga, 1995; CPF, 1996). Dans ce dernier cas,, la retraité reçoit les intérêts fixé par le FPC. La somme minimum en 1987 était S\$ 30.000 pour une personne seule et S\$ 45.000 pour un couple marié. De l'année 1995 jusqu'à l'année 2003, la somme minimum est relevée graduellement de S\$ 40.000 à S\$ 80.000 (Low and Aw, 1997). En 1989, une dernière fonction fut ajoutée au CPF. C'est l'utilisation de l'épargne du FPC pour l'acquisition de services d'enseignement supérieur. Le nouveau Système d'Education permet l'utilisation des ressources du CPF non seulement pour ses membres mais encore pour leurs conjoints et leurs enfants qui étudient à Singapour. Les sommes prélevées doit être remboursée, avec interet, au plus tard dans dix ans. Dans l'année 1996, 7.413 postulants ont participé au SYstème d'Education (Tan, 1999; Low and Aw, 1997; CPF, 1996). Outre les divers ssystemes du CPF, l'État-providence à Singapour comprend aussi des systèmes d'assistance sociale. Le système d'Assistance Publique aide les personnes qui n'ont pas des moyens de subsistance et qui ne sont pas employables. Les personnes inemployables se composent des personnes qui sont trop âgées pour travailler et ont plus de 55 ans, ceux qui souffrent de la tuberculose, ceux qui sont pris d'une maladie chronique, les handicapés physiques

et mentaux, des veuf et veuves, et des orphelins. Les personnes employables au contraire sont assistées par le Ministère du Travail avec des emplois appropriés (Chow, 1981; SMC, 1982, 1980). Au milieu des années 1960s, il y avait encore 22.000 personnes qui émargeaient à l'assistance sociale. Malgré une croissance rapide de la population, le nombre de personnes émargeant à l'assistance sociale a diminué à un tiers (Josey, 1979). Ce fait peut-être relié à prospérité économique générale et aux effets positifs du CPF, plus mûr. Par ailleurs, le gouvernement assiste les personnes inemployables, et les malades et ceux qui ont besoin de la protection par traitement médicaux gratuits dans des cliniques et des hôpitaux gouvernementaux. Les enfants des familles qui en ont besoin sont de plus en droit d'obtenir une exemption des frais de scolarité et des manuels scolaires gratuits (SMCI, 1984). A Singapour, le niveau de l'assistance sociale s'aligne sur le nombre des membres de la famille des personnes qui sont inclus dans les schémas de l'assistance sociale. Au contraire de la plupart des pays développés, Singapour a établi des plafonds pour le paiement de l'aide sociale, et pas de garanties des revenus minimums. Les maximums pour un adulte seul s'élèvent à S\$ 300 et pour un ménage de quatre personnes S\$ 570 (Low, 1998). Une autre caractéristique du système de l'assistance sociale à Singapour est l'insistance sur les principes d'initiative et de responsabilité individuelle. Par exemple, le système encourage le travail à temps partiel au lieu d'effrayer ceux qui ont droit à l'assistance sociale et de les punir par la réduction ou l'annulation de l'assistance sociale précédemment accordée. Le gouvernement du Singapour aussi alloue des petits crédits sans intérêts à court terme de S\$ 1.000 afin de faciliter la mise sur pied d'une petite entreprise (Josey, 1979; SMC, 1980). Le système d'assistance sociale de Singapour est en plus caractérisé par le recours à la mise sous condition de ressources. Le système d'assistance pour le loyer et le logement est sujet à conditions de ressources. Ce système est ouvert aux personnes qui ne peuvent pas obtenir l'assistance sociale. Mais il s'agit d'un système relativement modeste (Low, 1998). A Singapour, il y a en plus des fonds charitables du Ministre des Affaires Sociales et des organisations non-gouvernementales qui offrent des services sociaux et des programmes d'assistance sociale (SMCI, 1985). L'État-providence à Hong Kong, au contraire de celui de Singapour, ne connaît pas des grands systèmes de Sécurité sociale contributifs. La couverture du système de la Sécurité sociale de Hong Kong (en termes des personnes qui profitent de ce système) est plus réduite qu'à Singapour. La même chose est vraie en ce qui concerne le niveau des paiements de la Sécurité sociale. Les piliers de l'État-providence de Hong Kong sont formés par la coopération de l'État et des organisations non-gouvernementales. Ces différences étonnantes entre ces deux systèmes sont enracinées dans les circonstances historiques uniques de Singapour et Hong Kong dans les premières décennies suivant la Seconde Guerre Mondiale. Le chemin vers l'indépendance de Singapour fut très dur. Les élites locales de Singapour formèrent un gouvernement autonome en 1959. De 1963 à 1965, Singapour faisait partie d'une nouvelle nation, la Malaisie devenue indépendante complètement. La situation politique, sociale et économique était très inquiétante (Lau, 1998; George, 1992; Cheng, 1991). Bien que les conditions sociales aillent très mal (Endacott, 1964, 1978; Chow 1994), à Hong Kong l'état colonial ne fut pas mis en question sérieusement. Pour cette raison, le gouvernement de Hong Kong ne suivit pas de politiques sociales progressives comme son pendant à Singapour. Un autre facteur qui a réfréné les ambitions du gouvernement à établir un système de protection sociale plus extensif était sa crainte d'être réduit à l'impuissance par les besoins des immigrants nouveaux, venus de Chine (Hodge, 1993; Chow 1980). Dans les premières années après la guerre, l'afflux des immigrants de Chine détériora les conditions sociales à Hong Kong. La population de Hong Kong avait été réduite de 1,6 million habitants en 1940 à 610.000 habitants

en 1945. Dans les cinq années suivantes, le nombre de la population était grimpé à deux million. Dans les décennies suivantes, la population de Hong Kong augmenta en moyenne d'un autre million par décennie (Morris, 1988). Le gouvernement colonial n'avait pas l'intention de créer un système de protection sociale généralisé jusqu'au début des années 1970s. Les élites Britanniques peuvent s'appuyer sur une tradition de politiques de Laissez-faire de longue durée. Pendant l'année financière 1966/67, le gouvernement de Hong Kong ne dépensait que 1.1 pour-cent de son budget dans les domaines de la Sécurité sociale et l'aide sociale (Baumann, 1983). Le gouvernement de Hong Kong comme le gouvernement de Singapour n'était pas disposés à créer un système généralisé sur une grande échelle, à la charge du gouvernement. En dépit du souhait du gouvernement de limiter son engagement en ce qui concerne la politique sociale, le gouvernement fut forcé d'élargir des prestations sociales par le retrait des organisations internationales, par les demandes croissantes d'aide sociale et de services sociaux, et le mécontentement social grandissant (Chow, 1985). L'introduction du Système d'Assistance Publique (PAS) en 1971 constituait la première extension majeure du système à Hong Kong. Au début, le Système d'Assistance Publique ne couvrait que les coûts d'alimentation des ayants droit. Dans les années suivantes, le niveau et la diversité des prestations sociales sous le PAS furent élargis graduellement. Les améliorations des prestations sociales impliquaient la révision de l'allocation pour les dépenses ménagères essentielles; et l'aide pour des handicapés physiques et mentaux et des malades, des enfants et des personnes avec des besoins de longue durée (HKG, 1996a). Seulement les personnes satisfaisant des critères de conditions de ressources avaient droit aux prestations de ce système d'assistance sociale (Brewer and McPherson, 1997). Le Système d'Assistance Publique fut remplacé par le Système d'Assistance de la Sécurité Sociale Compréhensive (le CSSAS). Entre 1976 et 1996, la distribution des cas de l'aide sociale sous le PAS et le CSSAS a changé à la longue. Dans cette période, la partie de l'aide pour les vieux a augmenté le plus. En 1996, 62 pour-cent des cas du CSSAS était des cas d'assistance pour les vieux. L'assistance pour les chômeurs, les familles avec un parent isolé et les handicapés n'a que très peu augmenté. La proportion des personnes sans ressources a diminué le plus, de 16 pour-cent en 1976 à un pour-cent en 1996. La proportion des malades s'est réduit de 13 à 11 pour-cent dans la même période (HKG, 1984, 1994, 1996b). Deux années après l'établissement du CSSAS, le gouvernement a installé un autre système d'assistance sociale important, les Subsidés de Diminution et Infirmité plus tard connu comme les Subsidés de Besoins Spéciaux (les SNA). En 1993, le nom de ce système était encore une fois changé en Schème des Subsidés de la Sécurité Sociale (le SSAS). Ce système nouveau n'a pas de conditions de ressources. Il y a seulement des critères (Heppell, 1974). Le SSAS est ciblé sur les besoins spéciaux des vieux infirmes et les grands handicapés. Ce système offrait un soutien aux les personnes qui avaient le plus besoin de l'aide sociale. Les personnes infirmes doivent avoir plus de 65 ans et ceux qui ont plus de 75 ans sont présumés infirmes automatiquement. Le SSAS par conséquent avait la fonction d'un système de pensions pour les vieux les plus âgés. Les personnes âgées de plus de 70 ans et les personnes qui ont besoin des soins permanents sont en droit de percevoir une allocation généreuse (Brewer and McPherson, 1997). Le CSSAS et le SSAS sont les plus grands systèmes de Sécurité sociale à Hong Kong. Mais les années 1970s ont vu l'établissement des autres systèmes de Sécurité sociale. Le gouvernement créa le Schème Compensateur des Blessures des Crimes et des Exécutions de la Loi en 1973; les Subsidés pour les Vieux, le Supplément pour les Vieux, et le Supplément de Longue Durée en 1978; et le Schème de l'Assistance des Victimes des Accidents dans la Route en 1979 (Chan 1996). En plus, le gouvernement de Hong Kong offrit une aide en cas d'urgence, par exemple en cas de typhon,

d'incendie, d'inondation, d'éboulement, et de naufrage. Le gouvernement aussi offrit d'autres services sociaux, par exemple l'aide légale et des services des appels de la Sécurité sociale (HKG, 1996b; Chow, 1980). L'État-providence en Hong Kong a développé un système d'aide sociale intégré de plus en plus dans un système de protection généralisé. Jusqu'au début des années 1970s, le développement de l'État-providence avait avancé d'une manière pragmatique. Avant 1954, le gouvernement n'essayait pas d'intervenir en suivant un dessein ambitieux et dans les domaines du logement, la santé et l'éducation. Un incident à la vieille de Noël de 1953, l'incendie de Shek Kip Mei qui avait détruit un grand nombre d'habitations illégales, força le gouvernement à intervenir pour le premier fois à grande échelle sur le marché du logement. Cet incendie fit plus de 53.000 sans abri (Wen, 1988; Castells et al., 1990). L'année suivante, un autre incendie faisait encore une fois 24.000 personnes sans abri (Leung, 1996). En 1954, le gouvernement établit deux nouvelles institutions, le Département du Transferts de populations et l'Autorité de Logement, pour venir à bout de l'amélioration de la situation de logement. Jusqu'à 1959, près de 200.000 personnes qui avait logé dans des logements illégaux auparavant et leurs descendants étaient transférées vers de nouveaux logements. En 1969, le nombre total des personnes transférées se montait à 975.000. Malgré que le succès de cette politique, le nombre des personnes qui logent illégalement continua à monter à la suite du nombre des personnes qui ne pouvaient plus se payer des appartements loués. Pour cette raison, on peut conclure que le gouvernement de Hong Kong avait essayé de faire disparaître les symptômes des problèmes du logement, et pas les problèmes de logement eux-mêmes (Wen, 1988).

L'année 1972 représente un tournant dans le développement de l'État-providence à Hong Kong. Le nouveau gouverneur, Sir Murray MacLehose, annonça le Programme de Logement de Dix Ans. Le but de ce programme était de créer un total de 1,8 million de logements en dix ans. Cet objectif premier fut révisé à 35.000 unités de logement par année plus tard. En 1973, fut installée une nouvelle "autorité du logement" qui devait réunir des autorités jusqu'ici séparées. Le gouvernement élargit ce programme par le Schème de la Propriété de Logement en 1978, puis le Schème de Participation du Secteur Privé. Ces plans devaient améliorer la situation du logement des personnes aux revenus moyens (la 'classe de sandwich') qui auparavant étaient exclues des programmes de logement public et qui ne pouvaient pas se payer les logements, très onéreux, du marché privé (Yip and Lau, 1997; McLaughlin, 1993; Wen, 1988). La nouvelle Stratégie du Logement à Longue Durée promulguée en 1987 envisageait de donner la priorité au secteur privé. Le gouvernement poursuivait des politiques visant à développer la propriété privée de logements et s'engagerait plus fortement dans la construction de logements pour les classes moyennes. Selon la nouvelle stratégie, le gouvernement installa le Schème des Crédits pour des Achats des Logements en 1988 (élargi en 1991) et le Schème de l'Option pour Louer ou Acheter en 1991; et le Schème de Logement de la Classe «Sandwich» en 1993 (Yip and Lau, 1997; Leung, 1996). En 1972 Gouverneur MacLehose promit aussi, par exemple, trois années d'éducation secondaire gratuite pour tous le monde et inaugura avec cela une nouvelle période d'intervention du gouvernement dans le domaine de l'éducation. En matière de services médicaux le gouvernement révisa à la hausse ses ambitions dans les trois dernières décennies. En 1996, le gouvernement administrait par exemple 224 centres des réhabilitation, 185 centres pour des patients, et 13 centres pour les séropositifs. Par contre, la plupart des centres des services sociaux, environ 80 pour-cent, étaient gérés par le secteur associatif (Aspalter, 2002a). Le système de Sécurité sociale de Hong Kong ne ressemble pas aux systèmes universalistes de Sécurité sociale avec large couverture et haut niveau de prestations sociales. A Hong Kong le système de Sécurité sociale correspond à un système d'aide sociale comme on les appelle en

Europe. Le gouvernement de Hong Kong ne s'est pas développé au delà de l'assistance (Heppell, 1981). Le système de Sécurité sociale de Hong Kong n'a pas d'assurance sociale. Toutefois, cela ne veut pas dire que le système de Sécurité sociale n'a pas continué à se développer pendant les dernières décennies. Bien que le gouvernement ait évité d'utiliser la terminologie de l'État-providence, il a de plus en plus suivi des politiques typiques de l'État-providence (cf Chan, 1996). Ceci peut aussi être observé à Singapour. Ces deux États-providence, Hong Kong et Singapour, sont des produits des politiques sociales conservatrices de la période d'après Guerre. Les gouvernements de ces deux entités politiques sont dominés par des partis politiques conservateurs. Néanmoins, le Parti de l'Action Populaire de Singapour était issu du mouvement syndical Socialiste à la fin des années 1940s. Lee Kuan-yew, sorti des rangs du mouvement syndical avait compris que l'avenir de la République de Singapour exigeait que le succès économique ne soit pas mis en péril par des taxes trop hautes et un taux de dépendance à l'égard des prestations sociales. A Hong Kong, le gouvernement colonial changea son attitude anti-État-providence après les crises politiques de l'année 1967 (Aspalter, 2000a), liées à la Révolution Culturelle en Chine. Après cela, le gouvernement lança une série de nouvelles politiques sociales, incluant la nouvelle coopération avec les organisations non-gouvernementales. Les systèmes sociaux de Hong Kong et Singapour ont acquis un haut niveau de développement et tous deux représentent des systèmes de protection sociale uniques qui peuvent servir comme d'alternatives à l'État-providence dans le reste du monde, les pays en voie de développement comme les pays développés; et particulièrement aussi dans les pays développés avec des États-providences traditionnels. Les exemples de Singapour et de Hong Kong montrent qu'il est possible d'assurer un haut niveau de Sécurité sociale sans compromettre les finances de l'État, le compétitivité de l'économie dans un monde globalisé, et sans mettre en péril un haut niveau d'initiative individuelle, la responsabilité, et l'aide mutuelle. Les deux États-providences évitent la redistribution des ressources économiques d'un individu à l'autre. Cette redistribution pénalise le travail au delà du niveau normal, les hauts salaires et les individus qui ont du succès dans leur métier; il pénalise ceux qui travaillent plus et ceux qui ont obtenu une meilleure éducation. Les élites gouvernantes de l'Europe n'ont pas pris en compte les inconvénients du principe de redistribution qui est fondé sur les observations de Karl Marx en Angleterre au milieu du dix-neuvième siècle. Peut-être est il temps de reconsidérer, ou au moins discuter, les fondations des États-providence Européens. Singapour et Hong Kong, au moins, montrent qu'il y a plus d'une seule alternative à l'État-providence traditionnel, pour répondre aux besoins des économies modernes du 21ème siècle.

Bibliographie

- Aspalter, Christian (1998), *The Driving Forces Behind the Welfare State: Social Movements and Party Competition*, dissertation, J.K. University: Linz.
- Aspalter, Christian (2000a), *Social Policy in East Asia and Its Future: Taking the Examples of Japan, South Korea, Taiwan, Singapore, Hong Kong and China*, paper presented at the Social Policy Association Annual Conference, University of Surrey Roehampton, London, July 18-20, 2000.
- Aspalter, Christian (2000b), *The Chinese Welfare State in International Comparison, A comparison of Sweden, Great Britain, America, Australia, Italy, Japan, Singapore and China*, paper presented at a lecture at Medical College of Shantou University, Guangdong, China, October 25, 2000.
- Aspalter, Christian (2001a), *The Conservative Welfare State Systems in East Asia*, Praeger: Westport, CT.
- Aspalter, Christian (2001b), *On the Road to a Taiwanese Welfare State: Political Parties Capitalizing on the Issue of Social Welfare*, in C. Aspalter (ed.), *Understanding Modern Taiwan*, Ashgate: Aldershot, UK
- Aspalter, Christian (2002a), *Hong Kong's Way of Social Welfare: An NGO-Based Welfare System*, in C. Aspalter (ed.), *Discovering the Welfare State in East Asia*, Praeger: Westport, CT.

- Aspalter, Christian (2002b), *Discovering Old and New Shores in Welfare State Theory*, in C. Aspalter (ed.), *Discovering the Welfare State in East Asia*, Praeger: Westport, CT.
- Aspalter, Christian (2002c), *Singapore: A Welfare State in a Class by Itself*, in C. Aspalter (ed.), *Discovering the Welfare State in East Asia*, Praeger: Westport, CT.
- Baumann, Jörg (1983), *Determinanten der industriellen Entwicklung Hong Kongs 1945 - 1979*, Hamburg.
- Berkowitz, Edward D. (1991), *America's welfare state*, The Johns Hopkins University Press: Baltimore.
- Brewer, Brian and MacPherson, Stewart (1997), *Poverty and Social Security*, in P. Wilding, A.S. Huque, L. Tao (eds), *Social Policy in Hong Kong*, Edward Elgar: Cheltenham.
- Carney, Terry R. (1994), *Social Security in Australia*, Oxford University Press: Oxford.
- Castells, M. Goh, L. and Kwok, R.Y.W. (1990), *The Shek Kip Mei Syndrome*, Pion: London.
- Castles, Frances G. and Ferrera, Maurizio (1996), *Home Ownership and the Welfare State: Is Southern Europe Different?*, *South European Society & Politics*, Vol. 1, No. 2, pp. 163-85.
- Castles, Francis G. (1996), *Needs-based strategies of social protection in Australia and New Zealand*, in G. Esping-Andersen (ed.), *Welfare States in Transition*, Sage: London.
- Castles, Francis G. and Mitchell D. (1991), *Three worlds of welfare capitalism or four?*, ANU: Canberra.
- Central Provident Fund Board, CPF (1996), *Annual Report 1996*, CPF: Singapore.
- Chan Kwok-hong Raymond (2002), *The Struggle of Welfare Development in Hong Kong*, in C. Aspalter (ed.), *Discovering the Welfare State in East Asia*, Greenwood Publ.: New York.
- Chan, Kwok-hong Raymond (1996), *Welfare in Newly-industrialised Society*, Avebury: Aldershot.
- Cheng, Siok Hwa (1991), *Economic Change and Industrialization*, in E.C.T. Chew and E. Lee (eds), *A History of Singapore*, Oxford University Press: Singapore.
- Chow, Nelson (1980), *Social Security*, in Hong Kong Organizing Committee for 20th International Conference on Social Welfare (ed.), *Social Welfare in Hong Kong*, University Publisher & Printer: Hong Kong.
- Chow, Nelson (1981), *Social Security in Singapore and Hong Kong*, *Journal of Social Policy*, Vol. 3, No. 1, pp 353-66.
- Chow, Nelson (1985), *Hong Kong*, in J. Dixon (ed.), *Social Welfare in Asia*, Crom Helm: Beckenham.
- Chow, Nelson (1994), *Welfare Development in Hong Kong*, in B.K.P. Leung and T.Y.C. Wong (eds), *25 Years of Social and Economic Development in Hong Kong*, The University of Hong Kong: Hong Kong.
- Chua, Beng-huat (1995), *Communitarian ideology and democracy in Singapore*, Routledge: London.
- Deacon, Bob (1997), *Global Social Policy*, Sage: London.
- Drucker, Peter F. (1976), *The Unseen Revolution, How Pension Fund Socialism came to America*, Heinemann: London.
- Endacott, G.B. (1964), *A History of Hong Kong*, Oxford University Press: Hong Kong.
- Endacott, G.B. (1978), *Hong Kong Eclipse*, Oxford University Press: Hong Kong.
- Esping-Andersen, Gosta (1990), *Three Worlds of Welfare Capitalism*, Polity Press: Cambridge.
- Esping-Andersen, Gosta and Korpi, Walter (1987), *From poor relief to institutional welfare states*, in R. Erikson (ed.), *The Scandinavian model*, M.E. Sharpe: New York.
- Ferrera, Maurizio (1993), *Modelli di solidarietà, politica e riforme sociali nelle democrazie*, Il Mulino: Bologna.
- Ferrera, Maurizio (1996), *The Southern Model of Welfare in Social Europe*, *Journal of European Social Policy*, Vol. 6, No. 1, pp 17-37.
- Ferrera, Maurizio (1997), *The Four Social Europe's*, in Y. Mény and M. Rhodes (eds), *A New Social Contract?*, MacMillan: London.
- George, F.J. (1992), *Successful Singapore*, SSMB: Singapore.
- Ginsburgh, Norman (1992), *Divisions of Welfare*, Sage: London.
- Glennester, Howard (1998), *New Beginnings and Old Continuities*, in H. Glennester and J. Hills (eds), *The State of Welfare*, Oxford University Press: Oxford.
- Goodman, Roger and Peng, Ito (1996), *East Asian welfare states*, in G. Esping-Andersen (ed.), *Welfare States in Transition*, Sage: London.
- Graycar, Adam (1979), *Welfare politics in Australia*, MacMillan: Melbourne.
- Gregg, Pauline (1967), *The Welfare State*, Harrap & Co.: London.
- Hagen, Jan L. (1998), *The New Welfare Law in the United States: "Tough on Work"*, paper represented at the Conference on New Prospects for Social Welfare System in East Asia, National Chi Nan University, Puli, Taiwan.
- Heppell, T.S. (1981), *Social Security and Social Welfare*, *Journal of Social Policy*, Vol. 3, No. 2, pp. 113-26.
- HKG, The Hong Kong Government (1996a), *Report on: Review of Comprehensive Social Security Assistance Schemes*, Government: Hong Kong.
- HKG, The Hong Kong Government (1996b), *Director of Social Welfare*, Government: Hong Kong.
- HKG, The Hong Kong Government (1984, 1994), *Hong Kong Annual Digest of Statistics*, Government: Hong Kong.
- Hodge, Peter (1993), *Expectations and Dilemmas of Social Welfare in Hong Kong*, *The Hong Kong Journal of Social Work*, Vol. 26, No. 2, pp. 3-11.
- Ife, Jim (1989), *Australia - a limited commitment to state social services?*, in B. Munday (ed.), *The crisis in welfare*, St. Martin's: New York.
- Ikenberry, John G. and Skocpol, Theda (1987), *Expanding Social Benefits*, *Political Science Quarterly*, Vol. 102, No. 3.
- Jones, Catherine (1990), *Promoting Prosperity*, The Chinese University Press: Hong Kong.
- Jones, Catherine (1993), *The Pacific Challenge: Confucian Welfare States*, in C. Jones (ed.), *New Perspectives on the Welfare State in Europe*, Routledge: London.

- Josey, Alex (1979), *Singapore, Its Past, Present and Future*, Eastern Universities Press: Singapore.
- Ku, Yuen-wen (2002), *Towards a Taiwanese Welfare State?*, in C. Aspalter (ed.), *Discovering the Welfare State in East Asia*, Greenwood Publ.: New York.
- Kwon, Huck-ju (1997), *Beyond European welfare regimes*, *Journal of Social Policy*, Vol. 26, No. 4, pp 467-84.
- Kwon, Huck-ju (1998), *Democracy and the politics of social welfare*, in R. Goodman, G. White and H.J. Kwon (eds), *The East Asian Welfare Model*, Routledge: London.
- Kwon, Huck-ju (2002), *The Korean Welfare State, Development and Reform Agenda*, in C. Aspalter (ed.), *Discovering the Welfare State in East Asia*, Greenwood Publ.: New York.
- Lau, Albert (1998), *A Moment of Anguish*, Times Academic Press: Singapore.
- Leibfried, Stephan (1992), *Towards a European Welfare State?*, in Z. Ferge and J.E. Kolberg (eds), *Social Policy in a Changing Europe*, Campus Verlag: Frankfurt.
- Leung, Benjamin K.P. (1996), *Perspectives on Hong Kong Society*, Oxford University Press: Hong Kong.
- Low, Linda (1998), *Health Care in the Context of Social Security in Singapore*, *Sojourn*, Vol. 13, No. 1., pp 139-65.
- Low, Linda and Aw, T.C. (1997), *Housing a Healthy Educated and Wealthy Nation through the CPF*, The Institute of Policy Studies: Singapore.
- McLaughlin, Eugene (1993), *Hong Kong*, in A. Cochrane and J. Clarke (eds), *Comparing Welfare States*, Sage: London.
- Morris, Jan (1988), *Hong Kong*, Penguin Books: London. Ng, Irene Gar Mun (1991), *An Analysis of the Changing Role of the Central Provident Fund*, thesis, NUS: Singapore.
- Nga, Tay Boon (1995), *The Central Provident Fund: Operation and Schemes*, in L. Low and T.M. Heng (eds), *Public Policies in Singapore*, Times Academic Press: Singapore.
- Palier, Bruno and Bonoli, Giuliano (1995), *Entre Bismarck et Beveridge, 'Crises' de la Sécurité sociale et politique(s)*, *Revue française de science politique*, Vol. 45, No. 4.
- Peng, Ito (1999), *A Fresh Look at the Japanese Welfare State*, *Social Policy & Administration*, Vol. 33., No. 3, pp 324-52.
- Peng, Ito (2002), *Gender and Welfare State Restructuring in Japan*, in C. Aspalter (ed.), *Discovering the Welfare State in East Asia*, Greenwood Publ.: New York.
- Rosanvallon, Pierre (1995), *La Nouvelle Question Sociale, Repenser l'Etat-providence*, Editions du Seuil: Paris.
- Schwartz, Herman (1998), *Social Democracy Going Down or Under*, *Comparative Politics*, Vol. 30., No. 3.
- Singapore, Ministry of Communications and Information, *SMCI (1985), Singapore 1985*, MCI: Singapore.
- Singapore, Ministry of Culture, *SMC (1980), Singapore '80*, Ministry of Culture: Singapore.
- Singapore, Ministry of Culture, *SMC (1982), Singapore '82*, Ministry of Culture: Singapore.
- Stoesz, David and Karger, Howard Jacob (1990), *Welfare Reform*, *Social Work*, Vol. 35, No. 3.
- Tan, Chwee Huat (1999), *Personal Finance in Singapore*, Singapore University Press: Singapore.
- Titmuss, Richard M. (1958), *Essays on the Welfare State*, Allen & Unwin: London.
- Tybaïi, Amina and Lin, Kuo Ching (1989), *The Financing of Public Housing in Singapore*, *Southeast Asian Journal of Social Science*, Vol. 17, No. 1, pp 21-43.
- Wen, Simon Chu-hsung (1988), *A Cross-national Study on Housing Development in Asian Transitional Countries*, dissertation, The University of Michigan: Michigan.
- Wilensky, H.L. and Lebeaux, C.N. (1958), *Industrial Society and Social Welfare*, Russell Sage Foundation: New York.
- Yip, Ngai-ming and Lau Kwok-yu (1997), *Housing*, in P. Wilding, A.S. Huque, L. Tao (eds), *Social Policy in Hong Kong*, Edward Elgar: Cheltenham.